

Désinfection face au Covid-19

Fiche à destination des particuliers en présence de personnes malades à domicile

Quelles surfaces est-il nécessaire de désinfecter ?

En présence d'une personne malade du Covid-19 à domicile, la désinfection des sols et des surfaces est préconisée.

Certaines surfaces sont susceptibles d'être un vecteur de contamination et doivent être régulièrement désinfectées : smartphone, poignées de portes, rampe d'escalier, bouton d'ascenseur, etc.

Pour plus de précisions, voir la fiche de préconisations aux patients du ministère chargé de la santé :
https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_fiche_patients-2.pdf

Quel désinfectant choisir ?

Un produit désinfectant est « virucide », c'est-à-dire qu'il élimine le virus, et est donc efficace vis-à-vis du Covid19, s'il répond aux normes NF EN 14476+A2 (Juillet 2019) et NF EN 14885 (novembre 2018).

La mention de cette norme doit figurer sur l'étiquette, y compris pour les lingettes.

Attention aux messages publicitaires.

Vinaigre blanc, alcool ménager, huile essentielle... sont-ils des désinfectants ?


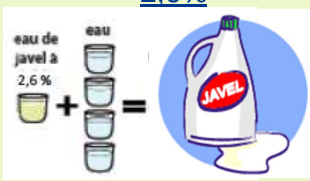
Le vinaigre blanc et les huiles essentielles ne sont pas des virucides.

Des solutions à base d'alcool, à condition qu'elles contiennent "au moins 70% d'alcool" (ce qui n'est pas le cas du vinaigre blanc) peuvent être désinfectante. L'alcool ménager ne peut être utilisé sur toutes les surfaces et présente un risque inflammable.

L'eau de Javel est certainement le produit le plus connu et le plus économique. Son application demande des précautions d'usage. L'alcool est facile d'usage pour la désinfection des objets touchés fréquemment.

Comment utiliser l'eau de Javel ?

Avant son utilisation, toute eau de Javel doit être diluée avec de l'eau froide dans des récipients propres et identifiés (concentration + date de préparation).

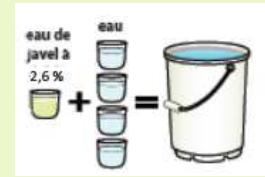
	Nom du produit	Titrage du produit	Dilution avant utilisation pour obtenir de l'eau de javel à 0,5% de chlore actif
	L'extrait de Javel, également appelé eau de Javel concentrée ou eau de Javel forte	à <u>9,6 % de chlore actif</u>	<u>doit être diluée à 1/5 pour obtenir de l'eau de javel à 2,6%</u>  puis à nouveau à 1/5 avant utilisation (1 volume pour 4 volumes d'eau)



L'eau de Javel

à 2,6 % de chlore actif

doit être diluée à 1\5
avant usage
(1 volume pour 4 volumes d'eau)



Mode d'emploi :

1. Mettre des gants
2. Nettoyer les sols et surfaces avec un produit détergent ;
3. Rincer à l'eau
4. Laisser sécher à l'air sans essuyer
5. Puis désinfecter les sols et surfaces à l'eau de javel diluée à 0,5% de chlore actif (selon une des deux méthodes présentées ci-dessus).
6. Laisser sécher à l'air sans essuyer
7. Après avoir fait le ménage, se laver et sécher les mains

Stockage : l'eau de javel doit être stockée dans un endroit frais, aéré et à l'abri de la lumière. Une fois la date de péremption dépassée, son pouvoir désinfectant ne peut être garanti.

Comment maintenir une bonne qualité de l'air à l'intérieur de mon logement ?

Il est recommandé de bien aérer les pièces de la maison, par ouverture des fenêtres en grand, deux fois par jour pendant 5 à 10 minutes, ainsi que pendant les opérations de ménage ou de bricolage. Et pour que l'air continue d'être renouvelé en permanence dans le logement, vérifiez le bon fonctionnement de votre ventilation :

- Nettoyer les entrées d'air sur les fenêtres et ne les bouchez pas
- Nettoyez les bouches d'extraction d'air dans les pièces de service (cuisine, salle de bains, toilettes) et ne les bouchez pas
- Vérifiez le bon fonctionnement du groupe moteur d'extraction de la VMC si vous en êtes équipés

Prévention des accidents

Lessive, dégraissants, détachants, désinfectants, nettoyants WC, détartrants, détergents... Ces produits contiennent des substances chimiques. Attention aux accidents !

- Rangez toujours les produits ménagers et de bricolage en hauteur, hors de portée des enfants, si possible dans un placard fermé à clé.
- Étiquetez bien les contenants des produits sur les contenants : nom du produit au feutre, étiquette de couleur...
- Respectez les conditions d'usage des produits nettoyants ou désinfectants (sols, surfaces du domicile ou du lieu de travail).
- Ne mélangez pas les produits nettoyant ou désinfectant entre eux, notamment eau de Javel et détartrant (ex. : vinaigre blanc).
- Jetez les lingettes usagées dans une poubelle, et jamais dans les toilettes. Les lingettes bouchent les canalisations et endommagent les stations d'épuration.
- Attention : Les lingettes destinées au nettoyage de la maison ne doivent pas être utilisées pour la toilette corporelle.

En cas d'exposition accidentelle à des produits chimiques, appelez les téléconsultations médicales gratuites, en urgence, 24h/24 du Centre Antipoison d'Angers : 02 41 48 21 21